

Formation sur la sécurisation culturelle en contexte d'affaires

Pour des collaborations durables entre les entrepreneurs autochtones et allochtones

Description

La sécurisation culturelle est le plus haut niveau d'une réflexion personnelle sur l'inclusion qui touche les composantes culturelles des communautés ayant vécu des processus de colonisation. Elle met en valeur, outre une histoire nationale revisitée, des manières de penser la diversité, une réflexion sur ses propres paradigmes culturels afin de mieux comprendre l'apport des autres cultures ou Peuples Autochtones.

C'est par la sécurisation culturelle que nous trouverons tous ensemble (allochtones et Autochtones) des solutions afin de contrer les barrières (politiques, procédures, pratiques) et ainsi adopter une approche plus culturellement adaptée tenant compte des réalités et perspectives des Premiers Peuples dans nos organisations.

C'est également sous cette approche que le développement de partenariats durables entre les entrepreneurs autochtones et allochtones est possible. Cette formation abordera plus en détail les particularités du milieu des affaires autochtones et toutes les possibilités que de telles ententes peuvent apporter.

Objectifs

- Sensibiliser aux enjeux et réalités des Premières Nations.
- Connaître les concepts de la sécurisation culturelle.
- Développer des compétences culturelles et professionnelles dans le but d'agir de façon plus sécurisante avec des membres des Premières Nations.
- Avoir des outils concrets dans l'objectif de la création de partenariat entre des entrepreneurs autochtones et allochtones.
- Développer de meilleures pratiques adaptées au contexte de la réalité des Premières Nations.



Contenu

La formation propose une formule hybride, qui inclut une partie asynchrone et une partie synchrone.

Partie 1 | Capsules à visionner à votre rythme (2,5 heures)

La sécurisation cultuelle : Ensemble pour créer des points de rencontre

La formation propose 7 capsules autoportantes de 20 à 25 minutes sous le thème « Ensemble pour créer des points de rencontre ». Ces capsules sont à visionner à votre rythme.

Cette étape est le point de départ pour ceux et celles qui souhaitent approfondir leurs connaissances en lien avec les Premiers Peuples. Elle permettra de sensibiliser davantage et de renforcer les compétences des personnes qui travaillent ou qui interviennent avec les Premiers Peuples.

Voici les 7 thématiques qui composent la formation autoportante :

- 1. Que veut dire se sentir en sécurité culturellement?
- 2. Connaissez-vous vraiment les Premières Nations?
- 3. L'Histoire des Premières Nations
- 4. La réalité sociale des Premières Nations au Québec
- 5. Les enjeux et l'importance que les Premières Nations accordent au territoire
- 6. Les enjeux de gouvernance des Premières Nations
- 7. Créer des points de rencontre

Important : Les capsules doivent être visionnées avant votre participation à la partie 2.

Partie 2 | Formation en ligne (3 heures)

Développement de partenariats durables entre les entrepreneurs autochtones et allochtones

Cette partie de la formation vise à outiller les professionnels, les gestionnaires et les entrepreneurs afin de mieux intervenir et accompagner les gens des Premières Nations lors de la création de partenariats d'affaires.

Dans cette partie de la formation, Emmanuel Colomb agira à titre de facilitateur afin d'alimenter les discussions entre les participants et de faire intervenir notre experte invitée, Mélanie Paul.

- Bref retour sur les capsules et sur les concepts de développement des compétences culturelles pour travailler sur des partenariats d'affaires efficients.
- Le milieu des affaires autochtones.
- Avantages et contraintes : construire des compréhensions mutuelles.
- Buts et vision d'un partenariat efficient : les partenariats qui fonctionnent.
- Modèles et formes de partenariat.
- Visée du partenariat.
- Entreprises présentant un fort potentiel de partenariat.
- Sélection des partenaires.

Nombre d'heures

Frais d'inscription

5.5 heures

499 \$ plus les taxes applicables (incluant l'accès aux capsules de formation sur la sécurisation culturelle)

Clientèle visée

Cette formation s'adresse aux propriétaires d'entreprise, aux cadres, aux gestionnaires, aux professionnels et à toute personne qui s'intéresse au développement de partenariats entre les entrepreneurs autochtones et allochtones.

Formateurs



Mélanie Paul

Présidente d'Inukshuk Synergie, coprésidente et directrice générale d'Akua Nature et cofondatrice du Cercle Mokassin et Talons Hauts, Mélanie Paul s'implique dans le domaine des affaires depuis plus de 20 ans. Titulaire d'un baccalauréat en service social de l'Université Laval, elle fait officiellement le saut en entrepreneuriat en 2002 en se joignant à l'entreprise familiale où elle occupe différents postes. Elle a ensuite suivi plusieurs cours de gestion et de management à l'Université du Québec à Chicoutimi. En 2013, elle s'inscrit à l'École d'entrepreneurship de Beauce (EEB). En 2015, elle sera la première entrepreneure autochtone graduée d'EEB.

Mélanie Paul est une personne impliquée dans plusieurs causes sociales et entrepreneuriales. Elle est reconnue pour ses connaissances et son expérience en développement entrepreneurial des femmes autochtones, en inclusion de la main-d'œuvre autochtone au sein des entreprises québécoises et également en création de partenariats entre autochtones et allochtones.



Emmanuel Colomb, Ph. D.

Ancien guide de plein air dans les années 1990, Emmanuel Colomb est chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 2006 au Département des sciences économiques et administratives ainsi qu'au Département des sciences humaines et sociales. Il intervient notamment à la maîtrise en gestion des organisations et en management de projet. Conférencier, il est formateur en communication interpersonnelle et en développement organisationnel pour la Formation continue de l'Université du Québec à Chicoutimi. Son travail pédagogique avec les Premières Nations, notamment son poste de coordonnateur

pédagogique en intervention jeunesse autochtone en collaboration avec la CSSSPNQL et Santé Canada, ainsi que différents mandats dans les communautés, lui ont permis de compléter la rédaction d'un livre sur ce sujet en 2012. Il est l'auteur du livre *Premières Nations : Essai d'une approche holistique en éducation supérieure*, paru aux Presses de l'Université du Québec en 2012.



Hélène Boivin

Mme Hélène Boivin est membre de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Montagnais du Lac-Saint-Jean). Elle a fait ses études en sciences sociales à l'UQAC. Elle a œuvré dans plusieurs domaines en milieu autochtone : la santé mentale, la culture, la muséologie, les arts, l'emploi, l'environnement, le développement économique et la politique.

À l'emploi de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan depuis 1995, elle occupe présentement le poste de coordonnatrice aux relations gouvernementales et stratégiques. Dans le cadre de ses fonctions, elle coordonne notamment le comité de coordination des projets de recherche depuis 2017. Elle est, depuis le 25 mai 2019, présidente de la Commission Tipelimitishun, commission chargée de consulter les Pekuakamiulnuatsh sur le contenu d'un projet de

constitution, de rédiger un projet et de le soumettre en référendum. Très impliquée dans son milieu, elle a fait partie de plusieurs associations dont la dernière est l'association du Parc Sacré. Elle a contribué à la publication du recueil : Savoirs des Pekuakamiulnuatsh sur les plantes médicinales avec le soutien de Forêt modèle du Saguenay–Lac-Saint-Jean, paru en 2015.

Formation continue

Université du Québec à Chicoutimi 555, boulevard de l'Université Chicoutimi (Québec) G7H 2B1 418 545-5011, poste 1212 formationcontinue@uqac.ca formationcontinue.uqac.ca

NOTES

Attestation de participation: Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par la Formation continue de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants. Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.